



Auribeau-sur-Siagne • Grasse
Mouans-Sartoux • Pégomas
La Roquette-sur-Siagne

AVIS DE MARCHÉ

FOURNITURES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

CA Pôle Azur Provence, 57 avenue Pierre Sémard, B.P. 91015, à l'attention de M. le président,
F-06131 Grasse Cedex. Tél. 04 97 05 00 22. Fax 04 92 42 06 35.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, 57 avenue Pierre Sémard B.P. 91015,
Contact : service Juridique, F-06131 Grasse Cedex. Tél. 04 97 01 12 82. Fax 04 92 42 06 36.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Autre.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Fourniture de carburants et gestion informatisée des véhicules du Pôle Azur Provence.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Fournitures.

Achat.

II.1.3) L'avis implique :

L'établissement d'un accord-cadre.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre :

Fourchette : entre 50 000 et 110 000 euros.

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

Fourniture de carburants et gestion informatisée des véhicules du Pôle Azur Provence.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

09132000.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Oui.

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

Non.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

Marché à bons de commande, avec minimum et maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution de bons de commande, passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Le marché prend effet à compter du 19 juin 2010 pour une durée de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois sans que la durée totale du marché ne dépasse 48 mois.

Le marché a pour objet la fourniture et la livraison de carburant en station avec la gestion automatisée des cartes magnétiques pour les véhicules du Pôle Azur Provence.

II.2.2) Options :

Oui.

Description de ces options :

Option n°1 : gestion informatisée des consommations.

Option n°2 : lavage de véhicules de tourisme et utilitaires.

Option n°3 : péage autoroutier

Option n°4 : stationnement.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- avance.
 - mode de règlement : mandat administratif (virement bancaire) suivant les règles de la comptabilité publique.
 - délai global maximum de paiement conforme à la législation en vigueur.
 - intérêts moratoires : conforme à la réglementation en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commenceront à courir.
 - financement sur fonds propres 100 %, section fonctionnement.
- Marché traité à prix unitaires et forfaitaires.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Conjoint ou solidaire.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières:

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co traitants (imprimé Cerfa DC 4),
- déclaration du candidat (imprimé Cerfa Dc5),
- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du CMP (si imprimé Cerfa Dc5 n'est pas produit),
- production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les

fournitures objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles,
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels.

III.2.3) **Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Liste des principales fournitures livrées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les livraisons ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique.
- description de l'équipement technique et des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- certificat(S) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques.

III.2.4 **Marchés réservés :**

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) **Type de procédure :**

Ouverte.

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :**

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :**

IV.2) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

IV.2.1) **Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous:

1. prix des prestations. Pondération : 60.
2. valeur technique de l'offre. Pondération : 40.

IV.2.2) **Une enchère électronique sera effectuée :**

IV.3) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :**

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :**

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :**

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

17 mai 2010 - 12:00.

IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :**

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

Français.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Durée en jours : 90 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres :**

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) **IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :**

VI.2) **LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :**

VI.3) **AUTRES INFORMATIONS :**

Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur : www.marches-securises.fr

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence

Identifiant : Ca-Pôle-Azur-Provence_06_20100401-01.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 1.e.r avril 2010.

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Nice, 33 Boulevard Franck Pilate, F-06359 Nice.
E-mail : greffe.ta-nice@juradam.fr. Tél. 04 92 04 13 13. URL :
<http://www.tanice.juradam.fr>. Fax 04 93 55 78 31.

VI.4.2) Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : référé précontractuel : Article L 551-1 à L551-4 du code de justice administrative.

Référé contractuel : Articles R 551-7 à R 551-10 du code de justice administrative.

Recours pour excès de pouvoir : Articles R 421 et suivants du code de justice administrative.

Recours de plein contentieux : Articles R 421 et suivants du code de justice administrative.

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

1er avril 2010.